



## Départ en formation sur week end

Par **cathf**, le **27/01/2010** à **17:42**

Bonjour,

Je me suis inscrite dans un organisme de formation; formation qui a lieu le week end - du ven 18h au dim 17h chaque week end de fin de mois.

J'ai fait une demande dans le cadre du pauf. Le problème est que mon emploi habituel ne me demande pas de travailler les week end.

Mon employeur veut me faire une interruption de mon contrat de travail ou que je demande un congé individuel de formation mais est ce que ça peut être financé dans le cadre du pauf. Est ce possible néanmoins de faire cette demande de congé en indiquant que je ne veux pas de compensation de salaire ni de récupération. Comment cela peut il se faire? est ce légal? Merci de votre réponse ou merci de me proposer une solution.

Cathf